

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2020
N°17/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-CINQ MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E, BOFFELI Y, CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : DIBON C. à SANCHEZ D.,

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Angeline ABRAHAM est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Francis DIETRICH élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Sont candidats :

- Sylvie CHABANY
- Gaby VITINGER
- Martine SELVE
- Didier SANCHEZ
- Evelyne DUCES
- Jean-Louis CATTANI

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire. Il est procédé au vote à bulletins secrets sous la Présidence du Maire. Deux assesseurs ont été désignés : Pauline ARRAR et Jean-Marc GRENIER

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	23
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	12

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Mme Sylvie CHABANY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- Première adjointe : Sylvie CHABANY
- Deuxième adjoint : Gaby VITINGER
- Troisième adjointe : Martine SELVE
- Quatrième adjoint : Didier SANCHEZ
- Cinquième adjointe : Evelyne DUCES
- Sixième adjoint : Jean-Louis CATTANI

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 26 mai 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

